



Accident de voiture avec blessures

Par **janie**, le **30/05/2008** à **19:31**

j'ai eu un accident de voiture, un conducteur n'a pas arrêté sur un feu rouge et il m'a rentré dedans de plein fouet. Je veux savoir si je pourrais le poursuivre pour bris de matériel et blessures corporelles.

Par **novice43**, le **31/05/2008** à **12:48**

bonjour

"L'autre conducteur est représenté par son assureur, donc inutile de porter plainte (pour quel motif ?), à moins que vous ayez de bonnes raisons de penser que la collision était volontaire. Le règlement du préjudice corporel ne peut se faire qu'une fois que vous êtes entièrement rétabli ou que votre état est stable. Pour un accident grave, ça peut être long. En attendant, votre assureur a dû vous verser des provisions, qui seront déduites du montant du règlement final.

Une plainte n'accélèrera pas les choses (vous ne serez pas rétabli plus vite, donc pas indemnisé plus vite), et ne sera d'ailleurs pas recevable (sauf si collision volontaire). Votre assureur vous fera une première proposition d'indemnisation, vous êtes libre de l'accepter ou de la faire réévaluer. Si vous n'arrivez pas à un accord sur le montant, vous pourrez poursuivre votre assureur qui se retournera contre celui de l'autre conducteur (dans votre cas, c'est le même) et ce sont les tribunaux qui fixeront un montant. Mais la procédure sera longue et coûteuse en avocat, elle n'est donc valable que si le préjudice est largement sous-évalué."

source : réponse de super 4L (forum : <http://www.forum-auto.com/automobile-pratique/section16/sujet382695.htm>)

cordialement,